

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2022 de M^{me} Fabienne Beaud et M. Alain Miserez: «Soutien aux abonnements TPG».

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif a décidé d'octroyer une indemnité aux enfants dès six ans pour l'obtention d'un abonnement aux Transports publics genevois (TPG). Cette mesure fait suite à une action antérieure du Parti démocrate-chrétien, qui avait réussi à convaincre le Conseil municipal de soutenir les jeunes gens et les familles dans l'achat de leur abonnement.

- Quel est le coût de cette prestation?
- Quelles sont les modalités d'obtention de cette prestation?
- Quel département sera impacté par cette prestation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Coût de cette prestation

Dès le 1^{er} mars 2022, les jeunes âgés de 6 à 24 ans domiciliés sur le territoire de la ville de Genève peuvent bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel au prix de 300 francs au lieu de 400 francs. Le nombre de personnes éligibles à cette aide est estimé à 35 000.

Toutefois, une partie seulement des personnes éligibles à cette aide souscrivent un abonnement. Par ailleurs, les enfants appartenant à la tranche des 6-10 ans voyagent en principe avec un parent, pour des raisons d'autonomie, et utilisent majoritairement la carte junior. La carte junior coûte 30 francs par an et permet à un jeune de voyager gratuitement avec un parent qui détient un titre de transport valide. De ce fait, l'achat d'un abonnement annuel junior n'est pas avantageux pour cette classe d'âge.

Au regard de ces constats, nous estimons que le nombre de subventions que la Ville de Genève pourrait octroyer en 2022 ne devrait pas beaucoup varier par rapport à 2021 où l'âge d'éligibilité était encore de 12 à 24 ans.

Considérant que 7475 subventions ont été accordées en 2021, le nombre de subventions qui seraient accordées en 2022 pour les jeunes dans la tranche d'âge 6-24 ans devrait avoisiner 8000, soit un coût prévisionnel pour cette prestation d'environ 800 000 francs pour la Ville de Genève.

Modalités d'obtention de cette prestation

L'obtention d'un abonnement s'effectue en ligne ou en agence. La possession d'un SwissPass est un prérequis à cette prestation car depuis 2018 tous les abonnements sont dématérialisés.

La personne intéressée par un abonnement annuel junior «Tout Genève» peut soit se connecter sur la plateforme des TPG (<https://webshop.tpg.ch/>) et créer un compte personnel, soit se rendre dans une des trois agences (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge). Le montant de la participation financière de 100 francs est automatiquement déduit du total à payer.

Département impacté par cette prestation

Le département gestionnaire de cette subvention est le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler